

cette fin, une mission fut chargée de communiquer avec les parties les plus intéressées par la situation du Vietnam.

La mission se compose du premier ministre de Grande-Bretagne, du président du Ghana et des premiers ministres du Nigéria et de Trinidad et Tobago. Le premier ministre de Grande-Bretagne, à titre de président de l'Assemblée, fut désigné comme chef de la mission. Elle a pour objet d'examiner, avec les parties les plus intéressées, sur quels points on pourrait s'entendre quant aux circonstances permettant la tenue d'une conférence sur les moyens d'établir une paix juste et durable au Vietnam et, ayant déterminé ces points d'entente, de chercher à établir le temps, le lieu et la composition de la conférence. La mission fera rapport de son travail de temps à autre aux premiers ministres qui l'ont constituée. L'Assemblée a approuvé un exposé des directives données à la mission et dont une copie est attachée au présent communiqué, ainsi que des copies de deux déclarations de la mission.

La Malaysia

Les premiers ministres ont passé en revue d'autres événements survenus dans le Sud-Est asiatique. Ils ont noté avec inquiétude que la tension persiste entre la Malaysia et l'Indonésie, troublant ainsi la paix et la sécurité de la région, en dépit de l'intervalle écoulé depuis qu'ils avaient examiné ensemble la question et déclaré dans le communiqué publié à l'issue de leur réunion, en 1964, qu'ils assuraient le premier ministre de Malaysia de leur sympathie et de leur appui, dans ses efforts pour préserver l'indépendance souveraine et l'intégrité de son pays et favoriser un règlement pacifique et honorable des différends actuels entre la Malaysia et les pays voisins. Ils ont reconnu et appuyé le droit du gouvernement et du peuple de la Malaysia à défendre leur indépendance souveraine et leur intégrité territoriale, et ils ont exprimé leur sympathie au premier ministre de la Malaysia dans les efforts de son pays pour atteindre cette fin. Ils ont appelé de leurs vœux l'établissement de relations pacifiques, amicales et mutuellement avantageuses entre la Malaysia et l'Indonésie, à des conditions justes et honorables.

Chypre

Les premiers ministres ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation à Chypre. Ils ont réaffirmé leur entier appui à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies à ce sujet. Les premiers ministres ont affirmé que le problème cyprite devrait être réglé dans le cadre des Nations

Unies et de sa charte, en conformité des principes de démocratie et de justice et selon les vœux du peuple cyprite.

Ils ont invité tous les pays intéressés à agir conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964 et à s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la tâche de la force de paix des Nations Unies, à laquelle participent un certain nombre de pays du Commonwealth. Ils ont également exprimé leur appréciation à l'égard du travail et des efforts persistants du médiateur des Nations Unies.

L'Afrique

L'Assemblée a pris acte du regret général que suscite le refus du gouvernement portugais de reconnaître comme il se doit les aspirations politiques légitimes des peuples des territoires portugais d'Afrique. L'Assemblée s'est dite favorable à l'application du principe de l'autodétermination aux habitants de l'Angola, de la Mozambique et de la Guinée portugaise. Les premiers ministres ont réaffirmé leur condamnation de la politique d'apartheid pratiquée par le gouvernement de la République sud-africaine et l'ont engagé unanimement à y mettre fin.

Les Antilles

Durant la discussion des problèmes des Antilles, les premiers ministres ont pris acte de la situation qui règne en République dominicaine. Ils ont exprimé l'espoir que la paix y serait restaurée et qu'un règlement définitif interviendrait dans le cadre de la charte des Nations Unies, dans des conditions d'autodétermination et selon les vœux de la population de la République.

Le désarmement

Les premiers ministres ont réaffirmé le but qu'ils avaient exposé dans leur déclaration du 17 mars 1961 sur le désarmement: réaliser un désarmement total et mondial, assorti d'une inspection et d'une surveillance efficaces. Ils ont loué le travail approfondi et utile que la Conférence des 18 nations sur le désarmement accompli dans ce dessein depuis sa première réunion en mars 1962, tant au sujet du désarmement général et complet que des mesures préliminaires destinées à susciter la confiance internationale. Ils ont reconnu que les membres non engagés de la Conférence, en jouant un rôle constructif et intermédiaire, ont contribué au progrès déjà réalisé et accru la compréhension mondiale concernant l'importance du désarmement.

Les premiers ministres estiment qu'il est urgent de progresser encore dans le domaine du désarmement, dans l'intérêt de la paix mondiale et pour que les nations du monde puissent consacrer leurs ressources à des fins